

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2020**

Délibération
n° 2020.09.064.B

**Contrat d'exploitation
des installations de
chauffage, eau
chaude sanitaire,
ventilation et
climatisation de
GrandAngoulême**

LE VINGT QUATRE SEPTEMBRE DEUX MILLE VINGT à 17h30, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **18 septembre 2020**

Secrétaire de séance : Eric BIOJOUT

Membres présents :

Michel ANDRIEUX, Marie-Henriette BEAUGENDRE, Eric BIOJOUT, Xavier BONNEFONT, Véronique DE MAILLARD, Gérard DESAPHY, François ELIE, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Bertrand GERARDI, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Thierry HUREAU, Michaël LAVILLE, Jean-Luc MARTIAL, Pascal MONIER, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Gérard ROY, Anne-Marie TERRADE, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Hassane ZIAT

Ont donné pouvoir :

Excusé(s) :

Michel BUISSON, Gérard DEZIER, Jean REVEREAULT, Philippe VERGNAUD

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 24 SEPTEMBRE 2020

**DELIBERATION
N° 2020.09.064.B**

COMMANDE PUBLIQUE

Rapporteur : Monsieur GERARDI

CONTRAT D'EXPLOITATION DES INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE, EAU CHAUDE SANITAIRE, VENTILATION ET CLIMATISATION DE GRANDANGOULEME

Dans le cadre de ses obligations de maintenance préventive des équipements Chauffage Ventilation et Climatisation, GrandAngoulême s'est fixé pour objectifs :

- D'assurer la conduite et la maintenance préventive, corrective et curative de l'ensemble de ses installations avec un niveau de qualité de prestation élevé notamment en termes de confort pour les utilisateurs,
- De maîtriser les ressources énergétiques et d'optimiser les énergies,
- De maîtriser ses coûts de fonctionnement par le contrôle de ce poste budgétaire,
- De maintenir des conditions de sécurité imposées par les diverses réglementations dans toutes ses installations de chauffage, ventilation et climatisation.

C'est pourquoi il a été décidé de lancer une consultation pour la maintenance de ces installations, comprenant des prestations P2 (maintenance, entretien, dépannage), et P3 (renouvellement programmé pluriannuellement de certains organes importants) pour certains équipements.

La consultation a eu lieu sous la forme d'un appel d'offres ouvert, lancé en application des articles L2113-11, L2124-2, R2113-2 et 3, R2124-2, R2161-2 à 5, R2131-16 à 20 du code de la commande publique.

La forme du contrat est un marché simple à prix global et forfaitaire.

L'appel à candidature fixait les date et heure limites de remise des plis au 3 juillet 2020 – 17 heures.

5 plis ont été reçus dans les conditions fixées par le règlement de la consultation, à savoir (dans l'ordre d'arrivée) :

- DALKIA
- EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES
- ENGIE SOLUTIONS
- HERVE THERMIQUE
- IDEX ENERGIES

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 10 septembre 2020 et a décidé d'attribuer le marché à l'entreprise ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse à savoir EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES POITOU CHARENTES sise 73 rue du pot Thureau - ZI des Agriers à ANGOULEME (16000) pour un montant de 324 945,00 € HT pour le P2, et 237 206,00 € HT pour le P3.

Je vous propose :

D'APPROUVER le choix retenant l'offre de l'entreprise EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES POITOU CHARENTES sise 73 rue du port Thureau- ZI des Agriers à ANGOULEME (16000) pour un montant de 324 945, 00 € HT pour le P2, et 237 206,00 € HT pour le P3 pour la maintenance des installations de chauffage, eau chaude sanitaire, ventilation et climatisation de GrandAngoulême.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou M. Bertrand GERARDI conseiller délégué membre du bureau en charge de la commande publique, à signer le marché et tous les actes afférents à une résiliation éventuelle.

D'IMPUTER la dépense sur tous budgets.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 30 septembre 2020	<u>Affiché le :</u> 30 septembre 2020